



## Coordination des Intermittents et Précaires de Bretagne

Nous sommes réunis aujourd'hui 5 Avril 2014 au Pôle Emploi de Bretagne et de plusieurs villes de France afin d'y exprimer notre refus de l'application de l'accord pour les nouvelles règles de l'assurance chômage signé le 22 mars dernier, et nous faisons, ici en Bretagne, la demande formelle d'un rendez vous avec Nadine Crinier, directrice régionale Pôle Emploi Bretagne afin que soient entendues nos revendications et nos propositions de réforme de l'assurance chômage et qu'elles soient portées aux instances décisionnelles tripartites à savoir l'Unedic, L'État et la Direction Nationale de Pôle Emploi.

Ce que nous proposons

- Refonte de l'Unedic, avec une représentativité complète des personnes concernées par les règles de l'assurance chômage ainsi que des cotisants, avec ou sans papier.
- Une organisation horizontale, transparente et démocratique des négociations qui concernent près de 20 000 000 de personnes en France.
- une ouverture de droits pour l'intermittence du travail, c'est à dire étendre les règles d'assurance chômage des intermittents du spectacle à tous les travailleurs à emploi discontinu.

Nous refusons la signature de l'accord UNEDIC du 22 mars 2014

Ce texte réduit de nouveau considérablement les droits des chômeurs et travailleurs les plus précaires : seniors, travailleurs licenciés, intérimaires, intermittents. En imposant aux seules entreprises du spectacle et de l'audiovisuel une nouvelle augmentation des cotisations salariales, il fragilise les petites structures et attaque les principes de mutualisation et de solidarité interprofessionnelle.

**Nous exigeons du gouvernement qu'il refuse d'entériner cet accord.**

Les salariés précaires, les chômeurs, les entreprises du secteur culturel y sont sous-représentés bien que cet accord les concerne directement. En fait de négociations, ce ne sont que conciliabules de couloir et arrangements bilatéraux. Le 22 mars 2014, l'accord a été signé au siège du Medef, après 11 heures de suspension de séance et seulement un quart d'heure de tour de table !

**Nous demandons une remise à plat des règles de représentativité au sein des organismes paritaires.**

Nous voulons que nos propositions soient entendues et débattues !

Depuis plus de 11 ans, des intermittents réunis en collectifs et des représentants des entreprises du secteur élaborent, au sein du Comité de suivi de la réforme de l'assurance chômage des intermittents à l'Assemblée Nationale, des règles d'indemnisation plus justes, adaptées et pérennes. Chiffrées par des experts indépendants, elles sont validées par des travaux parlementaires et reconnues comme financièrement valables.

Nous proposons des réformes plus justes et économes.

Le toilettage concédé récemment sur le calcul du différé d'indemnisation est encore loin de nos revendications. Il ne fait aucun cas des intérimaires et des autres précaires.

Nous voulons que la précarisation grandissante de l'ensemble des travailleurs soit prise en compte dans les règles d'indemnisation de l'assurance chômage.

Ce que nous voulons nous le voulons pour tous.

Salutation humaniste